

**Barème des frais
pour les participants au fonds de revenu de retraite collectif
Police/régime numéro : 35408
Date d'entrée en vigueur : 09 février 2018**

Cette section décrit les frais que vous pourriez devoir payer aux termes du fonds de revenu de retraite collectif. Les références au fonds de revenu de retraite dans le présent barème de frais tiennent compte de chacun des fonds suivants :

- Le fonds de revenu de retraite;
- Le fonds de revenu de retraite de conjoint;
- Le fonds de revenu viager;
- Le fonds de revenu de retraite immobilisé;
- Le fonds de revenu de retraite prescrit; et
- Le fonds de revenu viager restreint.

Les frais indiqués ci-dessous peuvent fluctuer de temps à autre selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West).

S'il y a lieu, les taxes applicables seront ajoutées aux frais décrits dans le présent barème des frais.

Les services offerts à l'égard du fonds de revenu de retraite sont fournis par la Great-West, société mère de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life) et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Les fonds de revenu de retraite décrits dans le présent barème des frais sont établis par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie.

Frais de gestion de placement

Les frais de gestion de placement (FGP) sont les frais payés au gestionnaire de placements pour ses services professionnels, y compris la gestion quotidienne de chaque fonds de placement à rendement variable. Ils comprennent également les frais que nous exigeons ou qui sont exigés par tout autre fournisseur de services, le cas échéant, pour administrer le fonds de revenu de retraite et offrir des services. Les FGP sont fonction de la valeur de l'actif de chaque fonds et ils sont prélevés chaque jour à même le fonds. Les FGP sont propres au fonds de revenu de retraite collectif et n'incluent pas les taxes applicables ni les frais d'exploitation des fonds¹.

Les frais d'exploitation du fonds sont des frais qui sont imputés directement au fonds pour couvrir certains coûts, dont les frais de garde et de vérification, les frais d'exécution des transactions, les impôts payés par le fonds, les frais bancaires, les frais d'évaluation du fonds et les frais liés aux rapports. Les frais d'exploitation des fonds peuvent être associés aux fonds sous-jacents d'un autre gestionnaire de placements ou à nos fonds distincts. Le montant total des frais d'exploitation du fonds est calculé à la fin de chaque année. Par conséquent, le montant indiqué dans votre relevé est généralement celui de l'année précédente, présenté sous forme d'un pourcentage du fonds. Ce montant exclut les taxes, bien qu'elles s'appliquent à ces frais. Les frais d'exploitation du fonds sont indiqués dans les survols des fonds.

<u>NOM DU FONDS</u>	<u>FRAIS DE GESTION DE PLACEMENT ANNUELS</u>
Fonds de répartition de l'actif	
Prudent - Axé sur le revenu, risque plus faible PRUDENT CONTINUUM (GSP)	0,584 %
Modéré - Axé sur le revenu avec quelques possibilités de croissance, r isque faible à moyen PASSAGE REVENU (FIDELITY)	0,634 %
MODERE CONTINUUM (GSP)	0,584 %
Équilibré - Équilibre entre la croissance et le revenu, risque moyen EQUILIBRE CONTINUUM (GSP)	0,584 %
Confiant - Axé sur la croissance, risque moyen à élevé CONFIANT CONTINUUM (GSP)	0,584 %
Énergique - Possibilités de croissance maximale, risque plus élevé ENERGIQUE CONTINUUM (GSP)	0,584 %
Cycle de vie - composition en actions et en titres à revenu fixe devient plus prudent lorsque la date d'échéance approche PASSAGE 2020 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2025 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2030 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2035 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2040 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2045 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2050 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2055 (FIDELITY)	0,634 %
PASSAGE 2060 (FIDELITY)	0,634 %
Fonds équilibrés	
Équilibré canadien - Possibilités de croissance moyenne, risque moyen RENDEMENT TOTAL (MONTRUSCO)	0,534 %

CROISSANCE DU REVENU (TRIMARK)	0,834 %
ÉQUIL. SOC. RESP. (GIGWL)	0,534 %
EQUILIBRE MONDIAL (BEUTEL GOODMAN)	0,534 %
EQUILIBRE (TEMPLETON)	0,734 %
FONDS EQUILIBRE (JF)	0,584 %
EQUILIBRE (SRA)	0,684 %
FIDUCIAIRE DE RETRAITE EQUIL.(PH&N)	0,634 %
INDICIEL EQUILIBRE (GPTD)	0,384 %
FONDS EQUILIBRE (CIBC GAM)	0,834 %
EQUILIBRE (BONAVISTA)	0,634 %
EQUILIBRE (LAKETON)	0,484 %
EQUILIBRE (LEITH WHEELER)	0,634 %
EQUILIBRE (GREYSTONE)	0,584 %
EQUILIBRE (FIERA CAPITAL)	0,584 %
EQUILIBRE (INVESCO)	0,834 %

Fonds d'actions canadiennes

Divid. can./soc. can. à forte cap. - Possibilités de croissance moyenne, risque moyen

ACTIONS CANADIENNES (GCL)	0,484 %
ACT. CANADIENNES (MONT BOLT)	0,534 %
DIVIDENDES CANADIENS (GIGWL)	0,534 %

Actions canadiennes - Possibilités de croissance moyenne à élevée, risque moyen à élevé

CROISSANCE CANADIEN (DYNAMIQUE)	0,934 %
ACTIONS CAN. PUR (BEUTEL GOODMAN)	0,584 %
CROISS. D'ACT. CAN. (MACKENZIE)	0,634 %
ACT ENTIEREMENT CAN CAMBRIDGE (CI)	0,634 %
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES (JF)	0,584 %
FONDS D'ACT CAN SOC RESP (MER)	0,834 %
ACTIONS CANADIENNES (SRA)	0,534 %
ACTIONS CANADIENNES (BISSETT)	0,734 %
ACT. CANADIENNES (PH&N)	0,634 %

INDICIEL ACTIONS CAN. (GPTD)	0,384 %
FONDS D' ACTIONS (CIBC GAM)	0,834 %
ACTIONS CANADIENNES (LAKETON)	0,484 %
ACTIONS CANADIENNES (LEITH WHEELER)	0,634 %
ACTIONS CANADIENNES (GREYSTONE)	0,534 %
ACTIONS CANADIENNES (FIERA CAPITAL)	0,634 %
CROISSANCE CANADIENNE (INVESCO)	0,834 %
Sociétés can. à petite/moyenne cap. - Possibilités de croissance plus élevée, risque plus élevé	
ACTIONS DE CROISSANCE (AGF)	0,634 %
ACT. DE CROISSANCE (MONTRUSCO)	0,534 %
ACTIONS A PETITE CAP (BISSETT)	1,284 %
Espèces et fonds équivalents	
Marché monétaire canadien - Risque plus faible, rendement plus faible	
MARCHE MONETAIRE (LK) (PORTICO)	0,334 %
Fonds à revenu fixe	
Obligations canadiennes - Risque plus faible, rendement faible à moyen	
FONDS D'OBLIGATIONS (JF)	0,534 %
TITRES A REV. FIXE (MFS)	0,534 %
OBLIGATIONS SOC RESP (MER)	0,634 %
OBLIGATIONS (SRA)	0,534 %
OBLIG. A COURT TERME (SRA)	0,534 %
REVENU FIXE (BISSETT)	0,734 %
OBLIGATIONS (PH&N)	0,534 %
INDICIEL D'OBL CANADIENNES (GPTD)	0,384 %
FONDS A REVENU FIXE (CIBC GAM)	0,834 %
REVENU FIXE (GREYSTONE)	0,534 %
OBLIG. GOUVERN. (PORTICO)	0,384 %
OBLIGATIONS DE BASE PLUS (PORTICO)	0,384 %
Hypothèques canadiennes - Risque plus faible, rendement faible à moyen	
COMMERCIAUX D'HYPOTHECAIRE(PORTICO)	0,584 %
Obligations étrangères - Risque moyen, rendement faible à moyen	
OBLIG. INTERNATIONALES (CLI)	0,584 %

Fonds d'actions étrangères

Actions américaines - Risque moyen, rendement plus élevé

FONDS VALEUR AMERICAIN (GCL) 0,484 %

CROISSANCE AMERICAIN (AGF) 0,634 %

AMERICAIN SOC MOY CAP (GIGWL) 0,484 %

ACTIONS AMERICAINES (BG) 0,534 %

VALEUR AMÉRICAIN (PUTNAM) 0,684 %

FONDS D'ACT. AMER SOC RESP(MER) 1,034 %

INDICIEL ACTIONS AMER. (GPTD) 0,384 %

Actions mondiales - Risque plus élevé, rendement plus élevé

ACTIONS MONDIALES (SPRUCEGROVE) 0,684 %

ACTIONS MONDIALES (MONTRUSCO) 0,634 %

ACTIONS MONDIALES (TRIMARK) 0,834 %

ACTIONS ETRANGERES (MACKENZIE) 0,634 %

ACTIONS MONDIALES (PUTNAM) 0,684 %

FONDS CROISS. MONDIAL (RENAISSANCE) 0,984 %

ACTIONS MONDIALES (MFS) 0,934 %

INDICIEL ACTIONS MONDIALES (GPTD) 0,384 %

ACTIONS MONDIALES (SETANTA) 0,534 %

Actions internationales - Risque plus élevé, rendement plus élevé

ACTIONS INTERNAT. (SPRUCEGROVE) 0,684 %

ACT. INTERNATIONALES N (TEMPLETON) 0,934 %

FONDS D'ACTIONS INTERNATION. (JF) 0,984 %

INDICIEL ACTIONS INTERN. LL (GPTD) 0,384 %

Actions régionales - Risque plus élevé, rendement le plus élevé

FONDS MARCHES EMERGENTS (MACKENZIE) 0,934 %

CROISS INTER (MACKENZIE) 0,934 %

ACTIONS EUROPEENNES (SETANTA) 0,534 %

ACTIONS EXTREME-ORIENT (CLI) 0,634 %

Fonds d'actions spécialisées

Fonds spécialisés - Risque et rendement variables

ACTIONS MONDIALES INFRA. (GCL) 0,684 %

RESSOURCES CANADIENNES (GIGWL) 0,484 %

RESS. CANADIEN (MACKENZIE)	0,634 %
METAUX PRECIEUX (MACKENZIE)	0,634 %
IMMOBILIER (CIGWL)	0,834 %

¹ Les *frais de gestion de placement et autres dépenses* englobent les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds, mais ne tiennent pas compte des taxes applicables. Les *frais de gestion de placement et autres dépenses* sont indiqués dans vos documents d'adhésion ou dans notre site Web, *Accès SRC*, au www.grsaccess.com. Cliquez sur « Placements », puis sur « Frais de gestion de placement et autres dépenses ».

Frais pour retraits

Les retraits peuvent être assujettis aux dispositions du fonds de revenu de retraite collectif.

Les versements de revenu planifiés réguliers ne seront pas assujettis à des frais de retrait.

Si vous transférez la valeur totale de votre fonds de revenu de retraite à une autre institution financière, chaque transfert sera assujetti à des frais de 75 \$ qui seront déduits de la valeur du transfert, à moins que la loi ne l'interdise.

Tout retrait additionnel de chacun de vos fonds de revenu de retraite peut être assujetti à des frais de 25 \$ qui seraient déduits de la valeur du retrait, à moins que la loi ne l'interdise.

Frais pour retrouver des personnes disparues

Lorsqu'un paiement est exigible aux termes du fonds de revenu de retraite, les frais engagés pour retrouver une personne disparue seront déduits de la valeur du compte, à moins que la loi ne l'interdise.

Valeurs retirées des placements garantis

Si un paiement ou un retrait est effectué à la fin de la période d'intérêt garanti, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur comptable.

Pour les versements de revenu planifiés, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur comptable.

Pour les retraits additionnels ou les événements qui ne sont pas couverts par le présent Barème des frais, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur marchande.

Pour les souscriptions de rente auprès de la London Life ou d'une société affiliée, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur marchande.

Pour les transferts à un autre produit enregistré de la London Life ou d'une société affiliée, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur marchande.

Pour les transferts à une autre institution financière, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur marchande.

Pour les virements entre options de placement, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra au montant le moins élevé entre la valeur comptable et la valeur marchande.

Au décès, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur comptable.

À la résiliation du régime, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur comptable.

Si la police est résiliée et que les fonds sont transférés à un autre émetteur, la valeur de votre compte de placement garanti correspondra à la valeur marchande.

Valeur comptable

Si un retrait est effectué avant la fin de la période d'intérêt garanti ou, en d'autres termes, avant la date d'échéance du placement, la valeur reçue est calculée en appliquant le taux d'intérêt garanti à la valeur initiale du placement, et ce, à partir du moment où le placement a été effectué jusqu'à la date du retrait.

Valeur marchande

Si un retrait est effectué avant la fin de la période d'intérêt garanti ou, en d'autres termes, avant la date d'échéance du placement, la valeur reçue est fondée sur deux calculs. Nous déterminerons d'abord le montant auquel le placement garanti aurait correspondu s'il avait été conservé jusqu'à l'échéance. Ce montant est ensuite actualisé depuis la date d'échéance jusqu'à la date du retrait au taux d'intérêt courant pour la même période garantie au moment du retrait. Le montant reçu pourrait être plus ou moins élevé que la valeur comptable, selon que les taux d'intérêt au moment du retrait sont plus ou moins élevés que le taux d'intérêt en vigueur au moment du placement initial.

Valeur la moins élevée entre la valeur comptable et la valeur marchande

Le montant le moins élevé entre la valeur comptable et la valeur marchande d'un placement garanti avant la fin de la période d'intérêt garanti est déterminé en calculant la valeur comptable et la valeur marchande du placement; c'est le montant le moins élevé des deux qui est utilisé.

Négociations fréquentes

La pratique de négociations fréquentes porte préjudice aux intérêts des autres participants qui investissent dans les mêmes options de placement à rendement variable. La Great-West surveille cette activité. Advenant le cas où des négociations excessives se produisaient, elle pourrait imputer des frais relatifs aux négociations fréquentes (à l'heure actuelle, ces frais peuvent atteindre deux pour cent du montant) ou ne pas autoriser le virement entre fonds, et ce, conformément à nos règles administratives.